

Motion présentée au CA du 8 février 2011

Les élus : des personnels (FO, SNES et non syndiqués), des ATEE, des parents (FCPE, indépendants, PEEP), de la municipalité de Saint-Dié des Vosges, de la région Lorraine, et des élèves refusent de s'inscrire dans le cadre de la répartition de la DHG pour l'année 2011/2012 qui est calculée suite à la mise en place de la réforme Chatel que nous dénonçons vivement.

Aucune pédagogie, même la plus éclairée, n'est capable de mieux faire réussir nos élèves et de démocratiser le lycée avec moins d'encadrement, moins de cours et des classes surchargées.

Localement nous constatons et demandons :

Problèmes constatés	Ce que nous demandons				
<p><u>11.5 % d'HSA imposées soit 120,42 HSA sur un total de 1042,57 heures : ce qui représente 2,94 HSA / professeur en poste au lycée et entraîne la suppression de 5.4 postes</u></p>	<p>Que le taux d'HSA prévu soit fixé dans la limite de nos statuts soit une heure par professeur à temps plein, ce qui revient à 41 HSA pour notre établissement. Que la logique implacable de suppression de postes soit abandonnée : maintien de tous les postes !!!</p>				
<p><u>En première : 5 groupes pour 6 divisions ! C'est l'éclatement de la notion de classe</u> Cela donne pour 171 élèves de L/ES/S :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; color: red;">avant la réforme</th> <th style="text-align: center; color: red;">après la réforme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6 classes pour toutes les matières</td> <td style="text-align: center;">5 groupes de 35 élèves en tronc commun (français, Hist-géo, ECJS, EPS...) et 6 groupes en spécialité</td> </tr> </tbody> </table>	avant la réforme	après la réforme	6 classes pour toutes les matières	5 groupes de 35 élèves en tronc commun (français, Hist-géo, ECJS, EPS...) et 6 groupes en spécialité	<p>Maintien de la notion de classe pour tous les enseignements de première ; abandon de la « première Chatel » et de son tronc commun qui n'a qu'un seul objectif : supprimer des classes et donc des postes</p>
avant la réforme	après la réforme				
6 classes pour toutes les matières	5 groupes de 35 élèves en tronc commun (français, Hist-géo, ECJS, EPS...) et 6 groupes en spécialité				
<p><u>L'EER(enseignement à effectif réduit) non attribuée pour groupes inférieurs à 18</u></p>	<p>Attribuer l'EER quel que soit le groupe</p>				
<p><u>Ecarts énormes entre les prévisions du Rectorat et la réalité du terrain</u> <u>PREVISIONS</u> Terminale L : 1D (D=dédoublée) Terminale ES : 1D + 2ND (ND=non dédoublée) Terminale S: 2D</p>	<p>Réalité du terrain = moyens en conséquence du nombre réel d'élèves donc tenir compte des redoublements <u>BESOINS RÉELS</u> Terminale L : 2ND Terminale ES : 2D + 1ND Terminale S : 1D + 2ND</p>				
<p><u>En seconde, le nombre d'élèves prévu est passé de 246 à 245 afin d'obtenir un multiple de 35!</u></p>	<p>8 divisions en seconde au lieu de 7, ce qui ferait passer l'effectif de 35 à 31. Les élèves de Seconde sont ceux qui ont le plus besoin de moyens afin de réussir au mieux l'adaptation entre le collège et le lycée. Notre lycée accueille un grand nombre d'élèves issus de familles en difficultés et il appartient au lycée de donner à tous les mêmes chances de réussite.</p>				





<p><u>Base de calcul des moyens pour l'option SL : passée à 32 élèves / groupe depuis cette année</u> <u>Base de calcul des moyens pour les Arts visuels passée de 22 à 35</u></p>	<p>Nous exigeons que la base de calcul soit revue et fixée à 24 élèves pour l'option SL ; en effet, les salles de TP ne peuvent accueillir plus de 24 élèves. La base fixée par le Rectorat est non réglementaire en termes de normes de sécurité. Idem pour les Arts visuels et autres options qui ont des contraintes matérielles. Comment peut-on assurer un enseignement de qualité avec des conditions aussi dégradées ?</p>
<p><u>Option musique non ouverte cette année ; que vont devenir les élèves qui ont débuté l'option musique ? Elle n'est disponible nulle part ailleurs dans le bassin de Saint-Dié.</u></p> <p><u>Options proposées aux élèves notamment en série L réduites à tel point que de nombreux élèves ne pourront s'orienter dans cette section faute d'avoir eu accès aux options nécessaires soit par manque d'informations ou suite à des difficultés d'emploi du temps.</u></p>	<p>Nous demandons les 2 heures nécessaires à la mise en place de l'option musique.</p> <p>Nous exigeons la mise en place d'options (maths, langues renforcées...) permettant à tous les élèves de seconde le désirant de s'orienter en première L comme cela leur a été promis à la rentrée 2010 !</p> <p>Là encore, les inégalités se creusent et sont accentuées par le système !</p>
<p><u>AP des secondes prévue à 35 élèves sans heures fléchées pour des dédoublements</u></p>	<p>Revenir à des horaires avec des groupes à effectifs réduits égaux pour tous c'est à dire définis par matière nationalement.</p>

Nous refusons également de voter la répartition locale des enseignements pour les secondes et premières.

Cette répartition par l'établissement d'un tiers des heures d'enseignement toujours dans le cadre de la réforme Chatel en secondes et premières débouche sur l'inégalité des horaires d'un établissement à l'autre. Cette mise en concurrence généralisée entre disciplines et entre enseignants pour obtenir, dans un cadre de pénurie, des conditions de travail correctes ne permet plus de parler d'Education Nationale égale pour tous les élèves.

Nous refusons de cautionner une réforme qui contraint les chefs d'établissements à une approche étroitement gestionnaire qui ne voit l'éducation nationale que comme un « coût » et pas comme un « gain » ce qui va à l'encontre d'une pédagogie au service des élèves en particulier de ceux les plus en difficultés.

En conséquence au delà de nos revendications locales exposées ci-dessus, nous demandons :

-  **Le maintien de toutes les heures, de tous les postes, de toutes les options ;**
-  **Une remise à plat de la classe de seconde avec notamment une redéfinition nationale des horaires par discipline et des moyens nationaux pour les dédoublements ;**
-  **La non application de la réforme Chatel en première et en terminale ;**
-  **Le retour à une année de formation pour tous les enseignants stagiaires.**